

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2048

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 10 mars 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- ✓ Règlement numéro 2048 décrétant des travaux de mise aux normes du barrage du lac Légaré et autorisant un emprunt d'un million trois cent dix mille dollars (1 310 000 \$) nécessaire à cette fin.

Le règlement numéro 2048 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 juin 2026 et est entré en vigueur le même jour.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.



Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 18 juin 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^e jour de juin de l'an deux mille vingt-six.



Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca